

Eure

Pas de nouvel enseignant pour les élèves handicapés « On sacrifie Pierre, Sacha et leurs amis ! »

Des parents d'élèves de l'Institut Médico Pédagogique (IMP) Le Moulin Vert, à Louviers, montent au créneau. L'Académie ne va pas accorder un enseignant supplémentaire, malgré les cinq élèves handicapés non scolarisés, faute de place.

Décus et en colère ! Les parents d'élèves de l'Institut Médico Pédagogique (IMP) Le Moulin Vert, à Louviers, ne comprennent pas la position de l'Académie de Rouen. Celle-ci refuse net d'accorder un nouvel enseignant à cet établissement qui accueille des enfants âgés de 6 à 16 ans porteurs de handicaps suffisamment lourds pour ne pas être intégrés dans des parcours scolaires conventionnels.

« **Ça fait maintenant plus d'un an qu'on se bat pour que tous nos enfants soient scolarisés dans des conditions convenables, propices à leur développement, leur épanouissement et leur bien-être** », regrette Céline Jégu, maman de Sacha, 13 ans, de Pîtres.

Cet enfant autiste est scolarisé à l'IMP depuis six ans. Il y trouve l'accueil, l'amour et l'accompagnement dont il a besoin pour tendre vers une autonomie future toute relative. En plus de participer aux différents ateliers de l'établissement, le garçon profite d'une scolarisation adaptée au sein de l'IMP, trois fois une heure par semaine. « **L'année dernière, il n'avait que trois fois 30 minutes. Et là, on voit bien les progrès énormes qu'il a faits grâce à cette scolarisation. Il est mieux concentré, il manipule mieux les objets.** »

5 élèves déscolarisés, faute de place

Mais tous n'ont pas la 'chance' de Sacha. Sur les 42 élèves accueillis à l'IMP Le Moulin Vert, cinq d'entre eux n'ont aucune heure de scolarisation depuis la rentrée de septembre. La raison ? La direction n'a jusqu'à présent pas réussi à aménager les emplois du temps compte tenu des parcours personnalisés de chaque enfant et du nombre d'enseignants disponibles.

Sur le plan administratif, l'institut dispose de trois enseignants, soit une répartition théorique de 14 enfants par classe. Mais en réalité, l'un des trois enseignants est externalisé au collège Ferdinand Buisson dans le cadre d'une unité d'enseignement externalisée (UEE) mise en place à la rentrée de septembre 2018. Ainsi, dix enfants de l'IMP, parmi les moins handicapés, suivent une scolarité plus intense dans le collège lovérien : la fameuse « **école inclusive** » voulue par le gouvernement. De facto, les deux autres enseignants se partagent 32 élèves, ce qui porte l'effectif par classe à 16 enfants.

Cette « **logique comptable** », les parents d'élèves la rejette en bloc. Alban Favennec, papa de Pierre, 12 ans, autiste, n'oublie pas la réponse qui leur a été adressée par courriel le 23 mai dernier par Gilles Beaufils, conseiller technique de l'inspecteur d'Académie, Jérôme Henon. En effet, le fonctionnaire de l'Éducation nationale y notifiait deux arguments justifiant « **que la création d'un quatrième poste [pouvait] être envisagée** ». Première raison : la volonté de dédoublement des enseignants pour les classes de CP et CE1 en éducation prioritaire - effective depuis septembre 2019 - est « **consommatrice de nombreux postes** ». Seconde raison : l'objectif d'atteindre la scolarisation de 80 % des élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire à l'horizon 2022 fait qu'il serait « **un non-sens** » d'attribuer un nouvel enseignant dans un établissement spécialisé.

« Un sentiment d'injustice »

Alban Favennec, qui vit à Pacy-sur-Eure, soulève un point : « **Que se passe-t-il pour nos enfants âgés de 12 à 15 ans et qui ont besoin, maintenant, d'un encadrement adéquat ?** » À ses côtés, François Jégu s'emporte : « **On sacrifie Pierre, Sacha et leurs amis au profit de simples économies !** »

Il n'en fallait pas plus pour provoquer l'ire de ces deux familles (Jégu et Favennec) et motiver leur mobilisation. D'autant qu'ils affirment parler au nom de « **l'ensemble des parents d'élèves dont une très grande majorité a un sentiment d'injustice** ». Les deux papas sont alors montés au créneau. « **On a insisté, on s'est déplacé à Caen, il a fallu faire le siège** », glisse Alban Favennec. « **J'appelais tous les jours, je suis black-listé là-bas, mais je m'en moque** », ajoute François Jégu.

Trois ministres sollicités

Face au refus de l'Académie qui restait campée sur sa décision, les parents décident alors de « **taper plus haut** ». Ils contactent trois ministres : Sébastien Lecornu, Sophie Cluzel et Jean-Michel Blanquer. Dans un courrier daté du 27 juin 2019 Sébastien Lecornu, ministre chargé des Collectivités territoriales, et François Ouzilleau, maire de Vernon, font ces remarques à destination du ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer : « **Les services de l'Éducation nationale semblent, pour des motifs curieux comme le dédoublement des classes en zone prioritaire, refuser [la création d'un poste d'enseignant supplémentaire]. Nous nous étonnons de cet arbitrage alors que nous faisons de l'école inclusive une priorité. C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions que vos services puissent revenir sur leur décision et apportent à ces parents démunis une juste et équitable réponse.** »

« Enfants en souffrance, familles en difficulté »

La rectrice de la région académique de Normandie, Christine Gavini-Chauvet, a bien sûr été sollicitée. En vain. « **C'est intolérable ! On n'a eu aucune réponse pendant des mois** », dénonce le papa du petit Sacha. À force d'insister, le père apprend qu'une réunion à ce sujet est prévue à Évreux dans le courant du mois de septembre. Après avoir exigé d'y assister, il s'y rend avec Alban Favennec. « **Il n'y avait pas la rectrice mais il y avait son conseiller technique en charge du handicap, Laurent Maire. On n'avait pas Dieu en face de nous, mais au moins Saint-Pierre. Et là on nous fait vite comprendre que l'affaire était pliée d'avance. Avec Alban, on leur parle d'enfants en souffrance, de famille en difficulté, et eux nous parlent de budget...** »

Aux yeux de Céline Jégu, l'IMP Le Moulin Vert n'a pas « **36 solutions** ». « **Pour pouvoir offrir une scolarisation à ces cinq enfants scolarisés, ce qui est légitime, il va falloir réduire le temps de scolarisation des autres enfants, alors qu'un poste à temps partiel aurait été suffisant selon la direction de l'établissement.** »

Face à cette situation, les deux familles ne comptent pas baisser les bras. « **On envisage d'utiliser les voies juridiques car les droits de l'enfant ne sont pas respectés, on ne lâchera rien** », lance François Jégu, avocat à Rouen.

Pierre Choisnet

@choisnet_pierre



François et Céline Jégu, autour de leur fils Sacha, et Alban Favennec dénoncent la « *logique comptable de l'Éducation nationale* ». ©La Dépêche de Louviers - PC